


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Sébastien Lecornu empêche les salarié·es de vivre de leur travail

**Le Premier ministre a décidé ce jour, de ne pas augmenter le SMIC, et enlise les travailleurs et travailleuses dans la précarité.**

Plutôt que d'améliorer les conditions de vie des millions de salarié·es, celui-ci préfère suivre les recommandations du groupe d'expert·es, qui proposait sans surprise, comme depuis 17 ans de ne pas toucher au montant du SMIC. Avec la mise en place du HCREP, **le groupe d'experts de « la non-augmentation du SMIC » n'a plus lieu d'être** et doit laisser place dans cette instance dans laquelle les représentant·es des salarié·es doivent pouvoir participer à la fixation du salaire minimum, comme le stipule l'article 7 de la directive relative aux salaires minimums dans l'Union européenne.

Alors que le taux de pauvreté en France ne cesse de croître, **le Premier ministre fait le choix de laisser la France, pourtant 2<sup>ème</sup> économie d'Europe, à la 6<sup>e</sup> place au niveau du SMIC.** C'est un signe très négatif alors même que les salarié·es n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de salaire d'avant 2020.

Par ailleurs, le patronat, le gouvernement et les partis du « socle commun » ont empêché l'augmentation des recettes de la sécurité sociale en refusant de remettre en cause les exonérations de cotisation sociales, qui constituent des effets d'aubaine et des trappes à bas salaires. **Plus les salaires sont bas et proche du SMIC, plus les exonérations de cotisations sont importantes** : elles permettront donc à nombreuses entreprises, et leurs sous-traitants, de maintenir des salaires au niveau du SMIC pour maximiser ces exonérations, au détriment du niveau de vie des salarié·es. Cette logique tire l'ensemble des salaires vers le bas.

Alors que l'on refuse d'indexer les salaires sur le SMIC, les exonérations, elles, continuent d'y être automatiquement liées. Il est urgent de sortir du cercle vicieux des exonérations de cotisations sociales qui participent au tassement de tous les salaires, non seulement en les supprimant sur les salaires les moins bas, mais aussi au niveau du SMIC et au-delà. Il faut aussi **lever l'interdiction d'indexer les salaires sur le SMIC par accord collectif dans les entreprises ou dans les branches professionnelles.**

**La CGT demande au Premier ministre revenir sur sa décision, et de revaloriser le SMIC à 2000 € brut** au 1er janvier 2026 pour que les salarié·es puissent vivre de leur travail, et d'indexer les salaires sur les prix pour garantir à tous les salarié·es le maintien de leur niveau de vie face à l'inflation et stopper les effets de tassement.

Montreuil, le 12 décembre